

ODYCE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros

Siège social : 17 boulevard Augustin Cieussa

13007 Marseille

343 276 580 RCS Marseille

DECISIONS DU PRESIDENT

Sylvain LAVAGNA,

Agissant en qualité de président de ODYCE SAS, statuant conformément à l'article 4 des statuts sociaux, qui prévoit que le siège social pourra être transféré dans le même département par simple décision du Président et partout ailleurs sur le territoire français, en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

DECIDE CE QUI SUIIT :

PREMIERE DECISION :

Le président décide de transférer le siège social de la société au 4 rue Léon Paulet 13008 Marseille, à compter du 1^{er} octobre 2025.

DEUXIEME DECISION :

Le président décide de modifier l'article 4 des statuts sociaux avec effet au 1^{er} octobre 2025, qui sera rédigé comme suit :

Article 4 – Siège social (nouvelle rédaction) :

Le siège social est fixé à MARSEILLE (13008), 4 rue Léon Paulet.

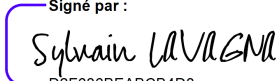
Il pourra être transféré dans le même département par simple décision du Président et partout ailleurs sur le territoire français, en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

TROISIEME DECISION :

Le président confère tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer tout dépôt et formalités prévues par les dispositions légales ou réglementaires.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

DATE : 02/10/2025

Signé par :

D2F636BEACB4D8...
Le Président